



Webinaire

« Lutte contre la précarité infantile en milieu scolaire »

14 juin 2024

Déroulé:

- Faciliter l'accès des plus jeunes à une alimentation saine, équilibrée, en quantité suffisante: un enjeu de lutte contre la pauvreté
- Contexte législatif de l'alimentation durable dans la restauration collective

Dispositifs présentés:

- Séquence 1 : présentation du dispositif « lait et fruits à l'école »
- Séquence 2 : cantines à 1€ dans les communes
- Séquence 3 : présentation de PACAP (Petite enfance alimentation corpulence activité physique)

**Faciliter l'accès des plus jeunes à
une alimentation saine, équilibrée,
en quantité suffisante :
un enjeu de lutte contre la pauvreté**

La faim nuit à la concentration, affecte négativement l'assiduité et compromet les apprentissages et donc les chances de réussite scolaire.

Or:

- 1/3 des parents en situation de pauvreté contraints de restreindre la quantité de lait ou de petits pots de leurs enfants
- 1 enfant sur 8 arrive le ventre vide à l'école en REP/REP +
- Les enfants issus des familles défavorisées seraient deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées et très favorisées, notamment pour des raisons financières
- En 2018, Auvergne-Rhône-Alpes compte 1,8 million d'enfants soit 22 % de la population. Près d'un enfant sur cinq est touché par la pauvreté.

Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance: un enjeu des pouvoirs publics au travers du pacte des solidarités

La prévention de la pauvreté passe par la réduction des inégalités dès l'enfance: développement des acquisitions, développement de solutions en situation de décrochage scolaire et un meilleur accès à l'alimentation dès l'enfance... Ces enjeux sont portés par le pacte des solidarités depuis 2023 et avant lui par la stratégie de lutte contre la pauvreté

Des dispositifs mis en place:

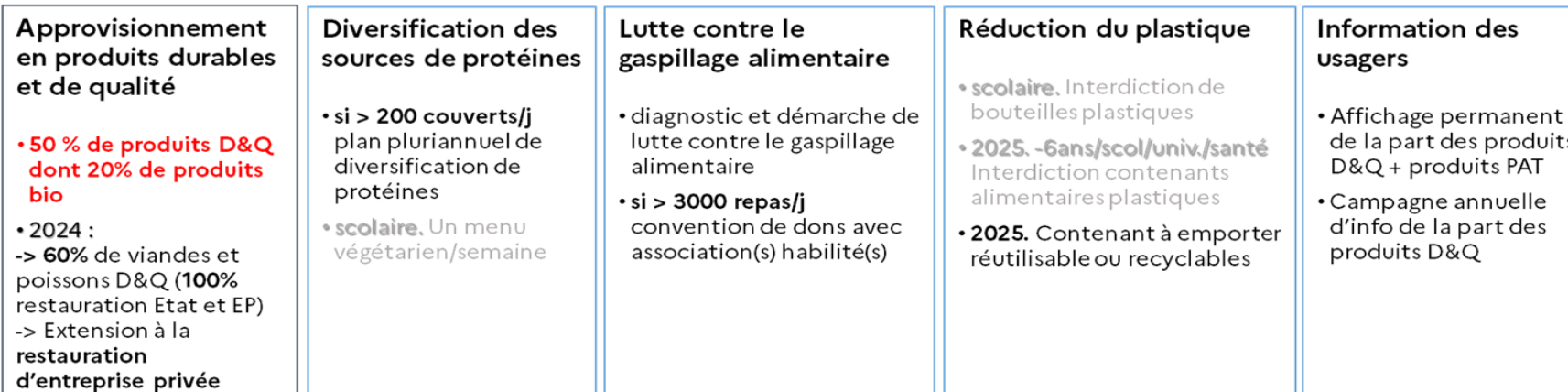
- Un déploiement massif des [petits déjeuners à l'école](#) en Outre-Mer et leur renforcement dans les territoires les plus fragiles de l'hexagone
- Consolidation du [programme MALIN](#) qui a déjà permis à 110 000 enfants de bénéficier de bons de réductions (petits pots et lait infantile principalement)
- Dispositif de la cantine à 1€(détail ci-après lors du présent webinaire)

Un meilleur accès à l'alimentation ne signifie pas de moindre qualité

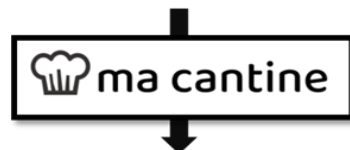
- L'enjeu Egalim
- Le dispositif « lait et fruits à l'école »
- Le dispositif « Petite enfance alimentation corpulence activité physique »

Contexte législatif de l'alimentation durable dans la restauration collective

« Lois EGalim et Climat & Résilience »



Politique Prioritaire du Gouvernement (PPG)
accompagnement et suivi territorialisé



RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

Achats 2023 (France)	Taux* bio	Taux EGalim (bio inclus)
Tous secteurs	12,13 %	24,86 %
Enseignement	16,16 %	30 %

* Somme des achats totaux bio/somme des achats totaux de denrées

Région	Département		Valeur initiale 31/12/2022	Jalon 2023	Jalon 2024 revu	Jalon 2025 revu	Cible 2026 revue
Auvergne-Rhône-A	01	Ain	157	211	417	569	759
Auvergne-Rhône-A	03	Allier	122	175	292	398	531
Auvergne-Rhône-A	07	Ardèche	93	124	320	436	581
Auvergne-Rhône-A	15	Cantal	86	128	171	233	311
Auvergne-Rhône-A	26	Drôme	186	241	402	548	731
Auvergne-Rhône-A	38	Isère	327	484	795	1 085	1 446
Auvergne-Rhône-A	42	Loire	213	383	628	857	1 142
Auvergne-Rhône-A	43	Haute-Loire	94	79	208	284	379
Auvergne-Rhône-A	63	Puy-de-Dôme	222	329	452	617	822
Auvergne-Rhône-A	69	Rhône	616	825	1 333	1 818	2 424
Auvergne-Rhône-A	73	Savoie	136	175	352	480	640
Auvergne-Rhône-A	74	Haute-Savoie	209	281	592	807	1 076
Total AURA			2 461	3 434	5 963	8 132	10 842
TOTAL France			19 597	28 166	46 452	63 344	84 459
Jalons indicateur PPG				30 000	46 475	63 375	84 500
				38%	55%	75%	100%

Les cibles régionales Au 07/03/24

Présentation des dispositifs

SÉQUENCE 1 : DISPOSITIF « LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE »



- Présentation du dispositif par Walid Hammouche, chargé de mission Egalim en restauration collective pour la DRAAF
- Témoignage de M. Ludovic VIGNEAU, représentant la cuisine centrale de la ville de Villeurbanne, directeur de la restauration municipale

SÉQUENCE 1 : DISPOSITIF « LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE »

Objectif : Promouvoir une alimentation saine et améliorer les connaissances des élèves sur les produits agricoles et agroalimentaires.

Financement : Union européenne. (Une enveloppe française de 35 M€ par an sur la période 2017-2023 et de 32,7 M€ pour 2023-2029)

Public ciblé : Élèves du primaire et du secondaire dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat.

Produits distribués : Fruits et légumes frais, lait et produits laitiers (sans ajout de sucre, sel, matière grasse ni édulcorant/ seuls sans alternative)

Nouveau dispositif depuis septembre 2023 : Appel à projets pour développer de nouveaux outils de publicité et des mesures éducatives d'accompagnement.

Objectifs spécifiques en France : Atteindre 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques en restauration scolaire.

SÉQUENCE 1 : Une subvention versée en fonction du moment de distribution

Matin



Produits subventionnables

Lait, produits laitiers, fruits et légumes frais entiers ou prédécoupés

Public éligible

*Collèges REP/REP+
Collèges et Lycées DOM-TOM*

Midi



Produits subventionnables

Fruits, légumes, lait, yaourt et fromages naturels et bruts, uniquement pour les produits labellisés BIO, AOP, AOC, IGP et LR

Public éligible

Maternelles, élémentaires, collégiens, lycéens

Goûter



Produits subventionnables

Lait, produits laitiers, fruits et légumes frais entiers ou prédécoupés

Public éligible

Maternelles, élémentaires, collégiens, lycéens



Vous ne pouvez demander la subvention que pour un des trois repas

SÉQUENCE 1 : MODE DE CALCUL DE L'AIDE

Montant d'aide =

Nombre de distributions pour chaque forfait

X Portion moyenne distribuée par élève (sur la période, par forfait déclaré)

X Montant forfaitaire (établi en € par kg de produit)

X Nombre total d'élèves bénéficiaires (déclarés par le demandeur d'aide)

Pour le détail du calcul des forfaits, se référer à l'Annexe 2 de la décision du directeur général de FranceAgriMer INTV-MCQ-2022-21 du 16 mars 2022 modifiée.

Le taux d'aide de l'UE est de 100% du montant des forfaits indiqués.

Tableau en € HT par kilogramme ou litre

N° Forfait	LISTE DES PRODUITS	Forfaits MATIN & GOUTER		Forfaits MIDI	
		Produits HORS SIQO (conventionnels)	Produits SIQO BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge	Produits HORS SIQO (conventionnels)	Produits SIQO BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge
FRUITS & LEGUMES FRAIS					
1	Légume frais	2,67 €/kg	3,38 €/kg	NON ELIGIBLE	1,12 €/kg
2	Fruit frais	2,45 €/kg	3,30 €/kg	NON ELIGIBLE	1,26 €/kg
3	Fruit frais découpé et emballé	6,98 €/kg	8,91 €/kg	NON ELIGIBLE	2,34 €/kg
LAIT ET PRODUITS LAITIERS					
5	Lait liquide nature	0,99 €/kg	1,40 €/kg	NON ELIGIBLE	1,40 €/kg
6	Yaourt nature	1,98 €/kg	3,31 €/kg	NON ELIGIBLE	1,33 €/kg
7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	3,03 €/kg	5,20 €/kg	NON ELIGIBLE	2,18 €/kg
8	Autres fromages	10,01 €/kg	16,76 €/kg	NON ELIGIBLE	6,75 €/kg

Tableau en € HT par portion

N° Forfait	LISTE DES PRODUITS	MATIN & GOUTER Produits HORS SIQO	MATIN & GOUTER Produits SIQO	MIDI Produits HORS SIQO	MIDI Produits SIQO	Portions recommandées
1	Légume frais	0,27 €	0,34 €	Non Eligible	0,11 €	100 g
2	Fruit frais	0,25 €	0,33 €	Non Eligible	0,13 €	100 g
3	Fruit frais découpé et emballé	0,70 €	0,89 €	Non Eligible	0,23 €	100 g
5	Lait liquide nature	0,12 €	0,18 €	Non Eligible	0,18 €	125 ml
6	Yaourt nature	0,25 €	0,41 €	Non Eligible	0,17 €	125 g
7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	0,18 €	0,31 €	Non Eligible	0,13 €	60 g
8	Autres fromages	0,30 €	0,50 €	Non Eligible	0,20 €	30 g

Ce tableau est à titre informatif, le calcul de l'aide sera effectué avec les montants forfaitaires en €/kg indiqués dans le premier tableau.

SÉQUENCE 1 : FOCUS SUR LA REGION

➤ Période de distribution

Période distribution	Nombre de commune	Nombre des cantines	Nombre d'élèves bénéficiaires
Midi	85	582	82671
Gouter	5	10	1689
Expérimentation petit déjeuner	1	1	32
Total	91	593	84392

➤ Montant payé

	Montant total demandé	Montant demandé pour les DP payées	Montant payé
Auvergne-Rhône-Alpes	285 808,32 €	194 867,97 €	174 424,44 €

SÉQUENCE 1 : En savoir plus ?



- ❖ [Site officiel du programme Lait et Fruit à l'École](#)
- ❖ [Faire sa demande d'agrément à France AgriMer](#)
- ❖ [Informations complémentaires sur le programme](#)
- ❖ [Simulateur du montant à gagner](#)

Vous pouvez dès maintenant demander l'agrément pour l'année scolaire 2024/2025 via le portail France AgriMer. Le guichet est ouvert jusqu'au 30/11/2024, mais il est préférable de s'inscrire avant le 20 novembre, car l'obtention du numéro de télé-usager prend 5 à 10 jours.

L'agrément est une formalité simple et nécessaire pour la demande de subvention.

SÉQUENCE 1 : Témoignage de la Restauration municipale de Villeurbanne:

villeurbanne



Représentant la cuisine centrale de la ville de Villeurbanne:

- M. Ludovic VIGNEAU
- Poste : directeur de la restauration municipale
- Tél : 04 78 85 05 85/ Portable : 06 38 81 65 38
- Adresse e-mail: ludovic.vigneau@mairie-villeurbanne.fr

SÉQUENCE 1 : LA RESTAURATION MUNICIPALE À VILLEURBANNE



Cuisine centrale St Jean / Scolaire
8800 couverts/j – 30 écoles et 15 crèches
44 salariés *

Total = 2,9M€
d'achats par an



Cuisine Restotem / Adultes
250 couverts/j
6 salariés *

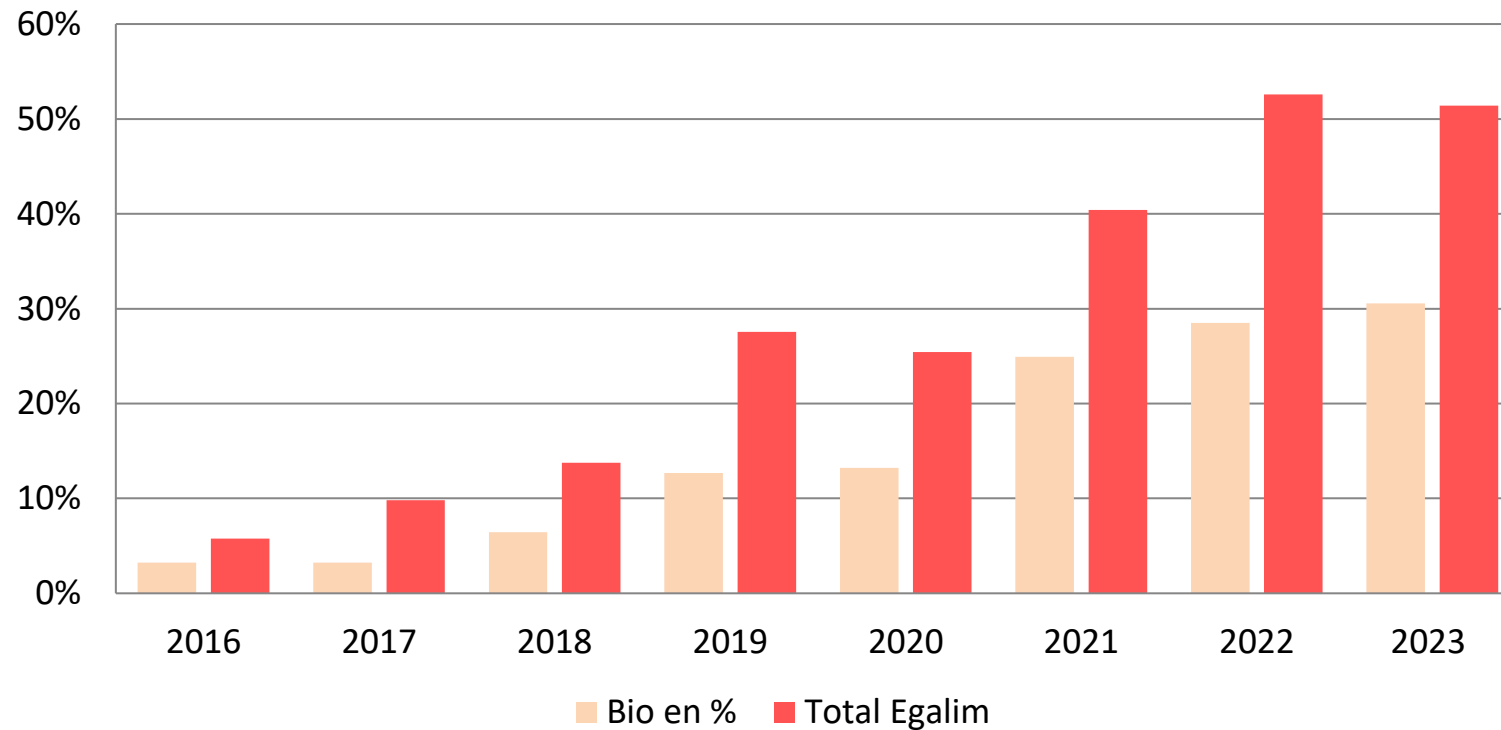
Total = 1,3M
de repas par an



Cuisine centrale Jaures/ sénior
700 couverts/j
4 Résidences, 2 Ehpad et 280 portages
10 salariés *

SÉQUENCE 1 :EGALIM

2016 à 2023 – Scolaire et Petite enfance
(Avec BBC et avec MSC)



SÉQUENCE 1 : Procédures et retours d'expérience

- Aide sollicitée pour le MIDI durant le déjeuner (BIO, AOP, AOC, IGP, Label Rouge) depuis 10 2022

Etape :

- ✓ Demande d'agrément initiale en Ligne
- ✓ Vérification de l'agrément des fournisseurs
- ✓ Inscriptions des logos sur les menus
- ✓ Demande trimestrielle des états aux fournisseurs
- ✓ Vérification des états, validation et mise à signature
- ✓ Demande d'aide
- ✓ Montant accordé
 - ✓ |

Retour d'expérience :

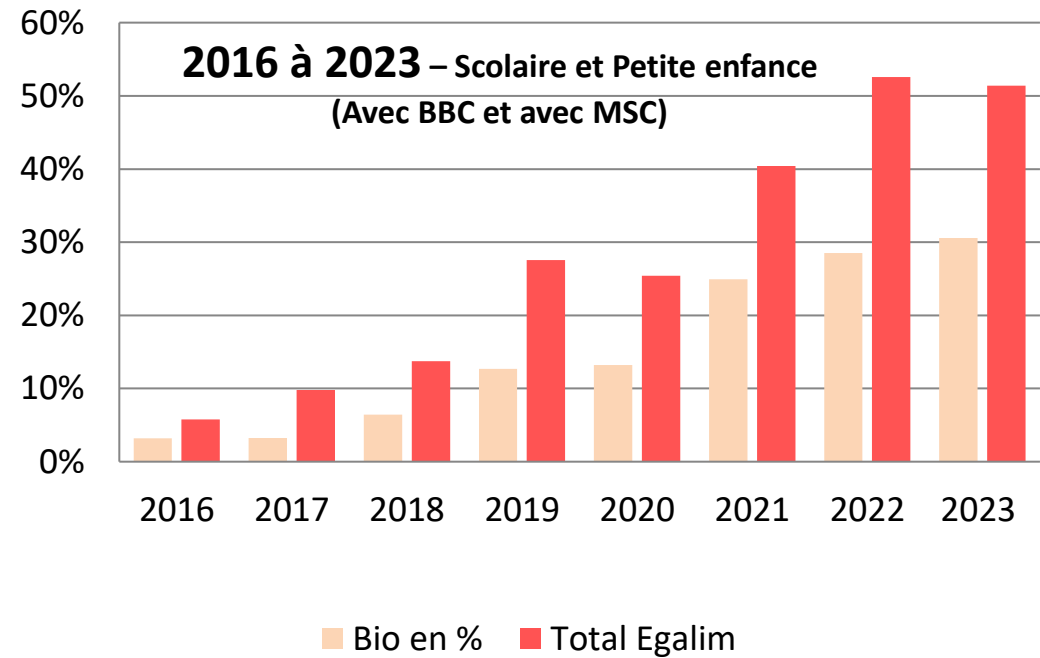
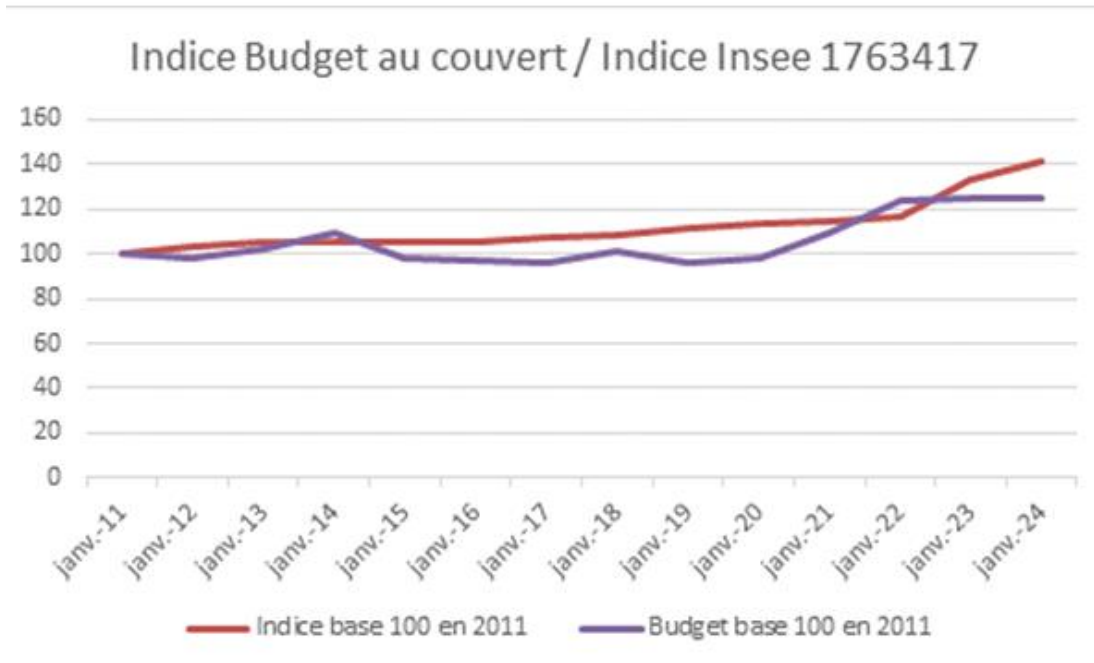
Temps passé / 4h
Distributeurs /Fournisseurs locaux - 6
Valorisation
Demande active et relance
Temps passé – Pointage 7h00
Montants présentés / obtenus et délais
Origine des écarts : Modification menus/logo oubliés – i
intitulés des menus 'ex yaourt avec sucre –
Spécialité fromages non acceptée (Rondelés, tartare st Moret)

SÉQUENCE 1 : Mesure d'impact

	Période 1 :	Période 2	Période 3	Période 1	Total année 2023
	01/09/2022 au 17/12/2022	03/01/2023 au 08/04/2023	du 16/04 au 31/07/2023	04/09/2023 au 23/12/2023	
Montant demandé	9 837,09 €	32 991,80 €	29 589,32 €	40611,87	103 192,99 €
Montant obtenu	7 012,65 €	22 435,69 €	21 513,45 €	36993,96	80 943,10 €
%	71%	68%	73%	91%	78%

- **Montant 2023 de l'aide = 80943 €.**
- **Aide = 3,5% de notre budget achats scolaires**
- **Sachant qu'à Villeurbanne, 0,8 % de budget = 1% d'Egalim**
- **Aide représente donc un coup de pouce équivalent à 4,3 points d'Egalim**

SÉQUENCE 1 : Mesure d'impact



SÉQUENCE 2 : DISPOSITIF CANTINES À 1€

LA TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES



- Présentation du dispositif par Claire Lachâtre (Commissariat lutte contre la pauvreté)
- Témoignage de Nathalie CHEVRAU, Secrétaire Générale de la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône dans l'Ain.

SÉQUENCE 2 : COMMENT ÇA MARCHE ?

QUOI ?

Une **subvention aux collectivités** versée par l'Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins
→ 3 € par repas ou 4 € si la collectivité s'engage à **atteindre les objectifs EGAlim**
Cette aide est garantie jusqu'à décembre 2027.

A QUI ?

- Les communes éligibles à la fraction « Péréquation » de la dotation de solidarité rurale
- Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou les EPCI dont au moins les 2/3 de la population est domiciliée dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

A QUELLES CONDITIONS ?

Les repas concernés sont ceux des **élèves de toutes les écoles du 1^{er} degré** (maternelles / élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune.

Le service de restauration scolaire doit proposer au moins **3 tranches de tarification**, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 €, pour les familles dont le QF est de 1000 au maximum, et un supérieur à 1€.

Une délibération du Conseil Municipal fixe cette tarification sociale avec une durée **fixée** ou **illimitée**.

SELON QUELLES MODALITES ?

L'Agence des Services et de Paiement (ASP) assure l'**instruction** et le **paiement** de cette mesure.

Pour bénéficier de l'aide, les communes, RPI et EPCI éligibles doivent compléter trois documents :

- Le **formulaire d'identification** accompagné de la délibération ou de la décision en vigueur instaurant la tarification sociale ;
- La **convention** avec l'ASP
- Le **formulaire de demande de remboursement** sur le trimestre souhaité (3 fois par an), renvoyé au maximum 6 mois après la fin du trimestre, mentionnant le nombre de repas servis à 1€ ou moins sur le total des repas et des élèves.

SÉQUENCE 2 : EN PRATIQUE

COMMENT DEMANDE LA SUBVENTION A L'ASP ?

Principe

- La collectivité demande le remboursement tous les 4 mois soit par quadrimestres : janvier/avril, mai/août, septembre/décembre

ET

- Au plus tard 6 mois après la fin du quadrimestre

Le formulaire doit mentionner :

- Le nombre d'élèves inscrits à la cantine
- Le nombre d'élèves ayant déjeuné à la cantine sur la période
 - Dont nombre d'élèves bénéficiant du tarif à 1^e ou moins ayant déjeuné à la cantine sur la période
- Le nombre de repas à 1€ ou moins servis sur la période

INFORMATION

Jusqu'à maintenant, la demande de remboursement se fait en scannant le formulaire puis l'envoyant par email.

Courant 2024, la demande de subvention se fera de manière dématérialisée (Saisie facilitée, Suivi du dossier en temps réel, Reporting facilité)

Site de présentation du dispositif:

<https://solidarites.gouv.fr/proposer-une-tarifcation-sociale-dans-les-cantines-la-cantine-1-euro>

Site de l'ASP:

<https://www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro>

SÉQUENCE 2 : TÉMOIGNAGE

Nathalie CHEVRAU
Secrétaire Générale
Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône
AIN
03.85.21.30.11



SÉQUENCE 3 : DISPOSITIF PACAP « Petite enfance alimentation corpulence activité physique »



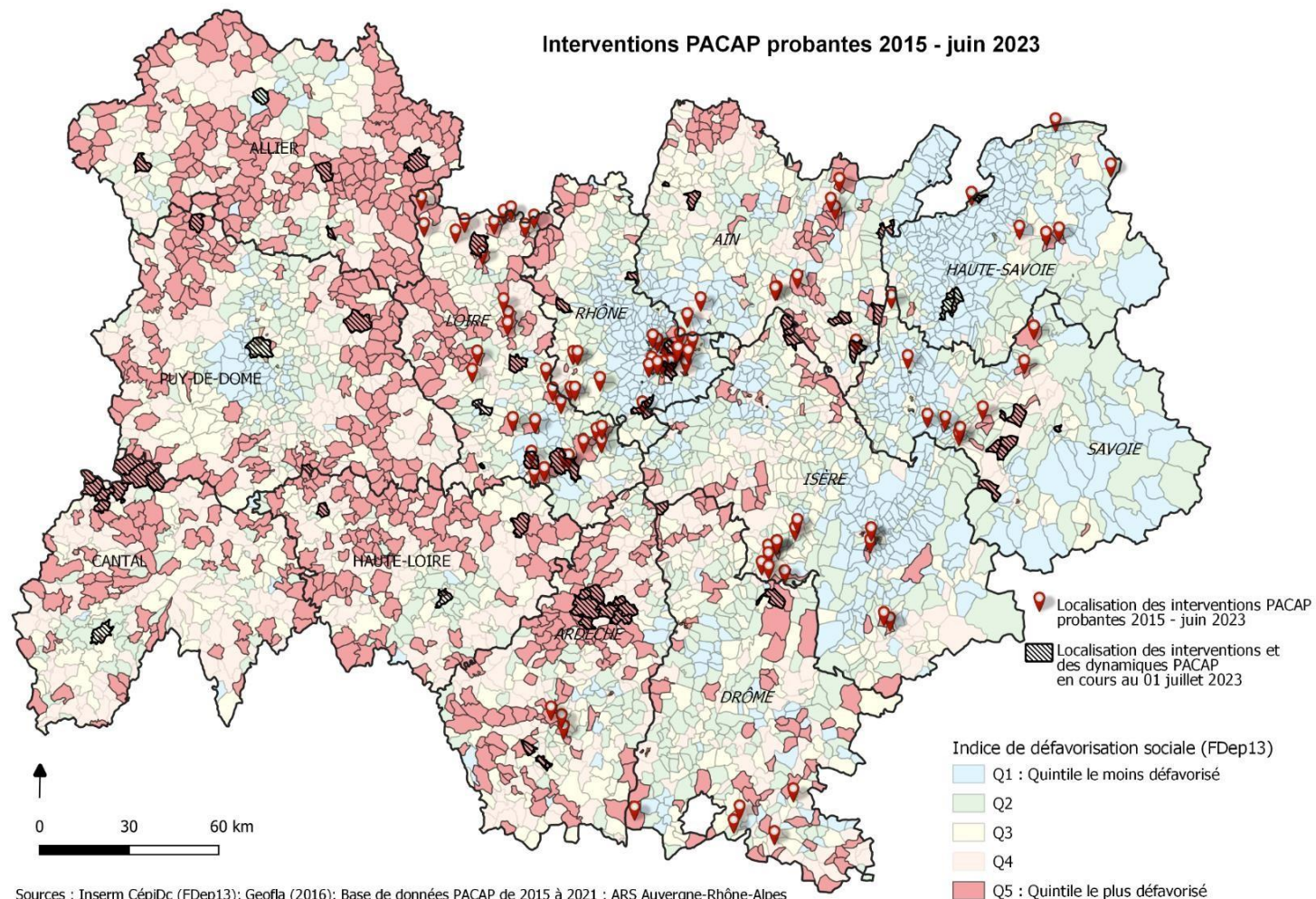
- Présentation du dispositif par le Dr Doriane Argaud (Réfèrent médical régional du parcours « Nutrition Activité Physique, Obésité » à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes)
- Témoignage de Vaulx-en-Velin par Mme Julie Laure (Responsable du service santé à la ville de Vaulx-en-Velin), Mme Jade Allabouvette (chargée de missions à la Cité éducative – Ville de Vaulx-en-Velin), et Mme Virginie Martinon de l'IREPS (opérateur qui a accompagné la Ville de Vaulx-en-Velin à mettre en place le programme PACAP)

SÉQUENCE 3 : DISPOSITIF PACAP

- En France, 4 % des enfants et adolescents de 6-17 ans sont en situation d'obésité et 17% en surpoids. 25% des enfants dont les parents ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat sont en surpoids alors qu'ils ne sont que 10% chez les parents dont le diplôme équivaut à une licence.
- Une intervention PACAP Petite enfance Alimentation Corpulence Activité Physique permet de **promouvoir une alimentation équilibrée, l'activité physique et de lutter contre la sédentarité** auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans, et incite les acteurs de la prévention primaire à prendre en compte la réduction des inégalités sociales de santé.



SÉQUENCE 3 : LES TERRITOIRES PACAP



Sources : Inserm CépiDc (FDep13); GeoFla (2016); Base de données PACAP de 2015 à 2021 ; ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

SÉQUENCE 3 : DISPOSITIF PACAP

- L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne la montée en compétences des acteurs de la petite enfance (0-6 ans) sur le thème de la nutrition sur 808 communes et 171 IRIS classés parmi les 20% les plus défavorisés de la région.
- Les interventions PACAP sont financées sur ces territoires, selon un calendrier pluriannuel (2 à 3 ans) sans renouvellement possible. Il est donc important que le projet prévoit et explicite les **conditions de pérennité des interventions**.
- Les collectivités territoriales s'engageant dans une intervention PACAP doivent porter et maintenir une dynamique territoriale pendant et après l'intervention; intégration dans un des dispositifs locaux de coordination, ASV, CLS, PAT, cité éducative.

SÉQUENCE 3 : LES OUTILS PACAP

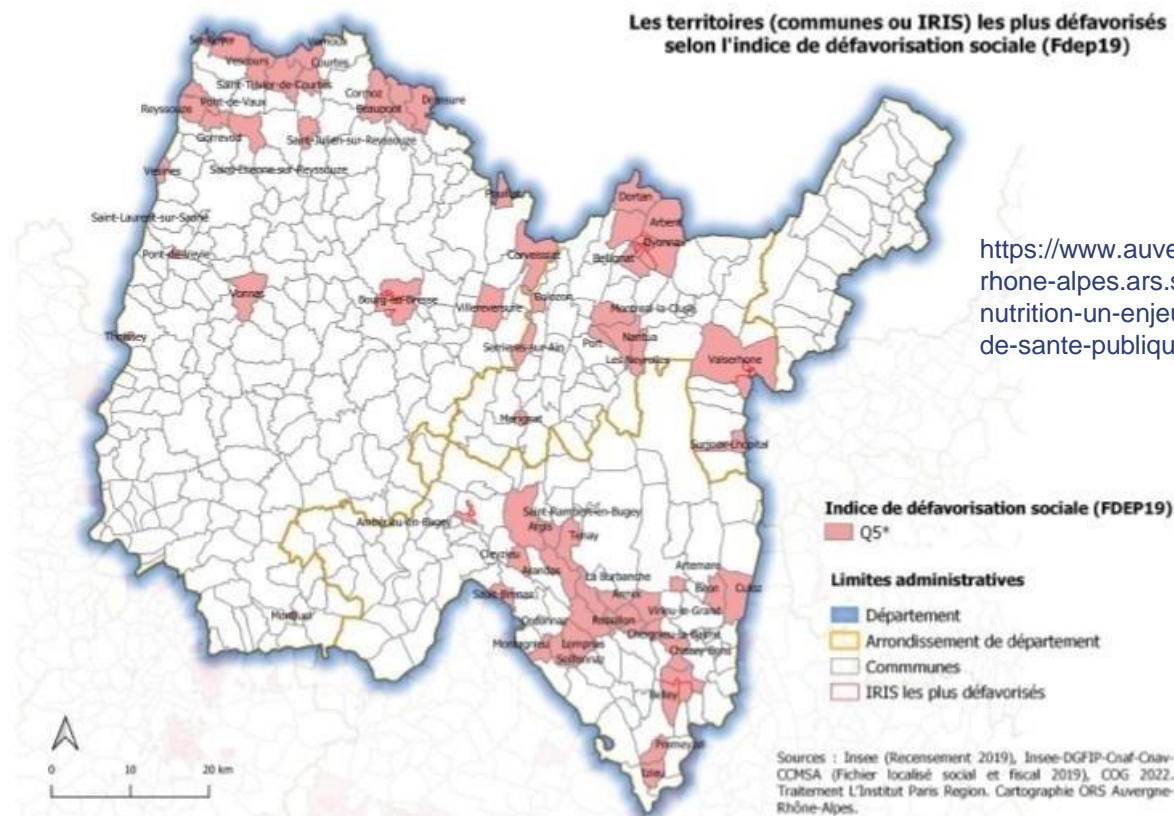
ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Directeur de la Santé Publique
231 rue Garibaldi - 2710001 - ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 77 74 74 00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



CAHIER DES CHARGES

Petite enfance
Alimentation
Corpulence
Activité
Physique

2024



<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-nutrition-un-enjeu-majeur-de-sante-publique-0>

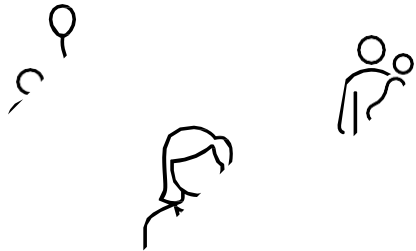
Annexe 3 – Département 01

SÉQUENCE 3 : PACAP

ACTION « AUX PETITS SOINS POUR NOS BAMBINS ! » 2019-2023, SENS ET SAVOIRS

Projet avec 3
publics cibles

Enfants
Parents
Professionnels



Projet sur 2 ou 3
années



Projet avec 3
Thèmes

Alimentation
Activité Physique
Sommeil

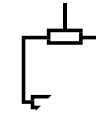


Projet avec
l'éducation
nationale



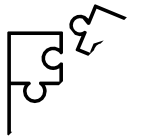
Projet avec étapes
et méthode

Dynamique
territoriale
Recueil des
besoins
Formation
Co animation
Pérennisation



Projet avec de
multiples
partenaires

Crèche, RPE,
centres sociaux,
services
municipaux



Deux référents
locaux : Ville et
Education
Nationale



Démarche de Promotion de la santé

SÉQUENCE 3 : PACAP

ACTION « AUX PETITS SOINS POUR NOS BAMBINS ! » 2019-2023, SENS ET SAVOIRS

Objectif général : Prévenir le surpoids et l'obésité dès le plus jeune âge à Vaux-en-Velin grâce à la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé sur les thèmes de l'équilibre alimentaire, de l'activité physique et des rythmes de vie - tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales de santé dans ce domaine. - *AXES 2 et 3 du Contrat Local de Santé*

Soutien de la mairie :

Financement : Kits brosses à dents pour les écoles ayant participé aux projets les années précédentes + demande aux parents ;
Reprographie : réalisation de 5000 photocopies.

Méthode institutionnelle : Mise en place d'un appel à projet Ville/Education Nationale pour que les écoles se positionnent et postulent au projet.

Mise en résonance : Mise en lien et cohérence avec les autres dispositifs comme la cité éducative qui a financé les formations des parents experts, la CPAM, l'ATELIER Léonard de Vinci, médiathèque maison de quartier.

Facilitateur : Mise en lien avec le service de l'éducation effectif dont le relais actif des médiatrices parentalité et la formation du personnel; Mise en lien et rencontre avec la restauration scolaire; Mise à disposition de salles municipales.

Thématiques : Nutrition, Activité physique et pauses actives, Bucco-dentaire, Sommeil, Ecrans, Compétences psychosociales

Bilan 2020-2023 :

9 écoles – 54 classes (parents, enfants) : 1275 enfants, 600 parents, 54 enseignants
9 crèches - 180 enfants – 150 parents – 30 professionnels
Continuité parents experts : 8 parents formés – 7 café-parents réalisés – 80 parents touchés
Action Centre Social Peyri : ateliers enfants et parents + café-parents + temps de formation
Formation et actions avec les animateurs périscolaires, ATSEM => 60 personnes formées
RAM : Ateliers enfants/parents/assistantes maternelles auprès des 4 RAM – 2 fois par RAM
+ formation de 15 assistantes maternelles
Activité : réalisation d'ateliers + travail sur l'offre de restauration
Médiathèque : nouveau partenaire – montage d'un projet sur l'année
Collaboration avec CPAM – M'T dents pour continuité brossage des dents
+ action sur les café-parents au sein des crèches et temps festif école
Collaboration SODEHV : 1 atelier par classe sur brossage des dents
Collaboration avec les médiatrices parentalité – recrutement – communication

L'après PACAP : 3 années sur un même territoire : plus-value car meilleur maillage territorial, partenaires plus présents et nombreux, réflexion poussée sur la continuité.

Sur les écoles : pour garder le dynamisme auprès des parents : 1 café parents et 1 marche parents par trimestre + les cafés parents animés par les parents experts + les brosses à dents fournies sur les écoles précédentes pour le brossage des dents le midi.

Médiatrices parentalité : les axes, les possibilités, les parents experts.

Demande de financement (Sens et Savoirs) : prolongement café-parents, causerie en basket dans les écoles où le projet est terminé pour garder la dynamique + parents experts : Financement cité éducative, politique de la Ville

SÉQUENCE 3 : PACAP *PROJET CITÉ ÉDUCATIVE DE VAULX-EN-VELIN 2023/2024*

Objectif général : Promouvoir la santé globale et positive dès le plus jeune âge au sein des QPV de Vaulx-en-Velin.

Public cible : 13 écoles (dont 3 nouvelles) et 9 crèches. 285 parents (d'enfants de 0 à 6 ans) dans les anciennes écoles et crèches. 375 enfants de 3 à 6 ans, pour les 3 nouvelles écoles.

Description de l'action :

1. Pour l'axe pérennisation :

- ✓ 1 café parents « café causette » par trimestre pour les 10 écoles et 9 crèches avec lesquelles ils avaient déjà travaillé.
- ✓ 2 marches collectives « causette en baskets » par école.
- ✓ Animation de 10 « café-causette » et 10 « causette en basket » par les parents experts.

2. Mise en place du projet dans les 3 nouvelles écoles maternelles (15 classes en tout) :

- ✓ Des réunions de co-construction avec les enseignants.
- ✓ 4 ateliers « Alimentation » en classe.
- ✓ 2 ateliers « activité physique » par classe.
- ✓ 1 temps festif par école.
- ✓ 2 cafés-causettes et 2 causettes en basket par école.

Les parents sont invités lors de tous les ateliers, le cadre est défini en amont en partenariat avec les enseignants. Les ateliers sont élaborés en concertation avec les enseignants selon les objectifs pédagogiques de l'établissement, les besoins des enfants et les attentes des parents.

Pour l'année scolaire 2024/2025 : Dépôt d'un nouveau projet, en attente d'instruction.

Objectifs spécifiques :

1. Renforcer les connaissances, les compétences et les attitudes favorables à la santé et au bien-être des enfants.
2. Apporter un soutien à la parentalité afin de faciliter les comportements favorables à la santé.
3. Former, accompagner et apporter des ressources aux professionnels de la petite enfance afin de favoriser l'intégration ou le renforcement de la promotion de la santé dans leurs pratiques.
4. Favoriser le travail collaboratif pour faciliter la mise en œuvre d'actions de promotion à la santé et leur pérennité à Vaulx-en-Velin.

Merci !